



CONSEIL MUNICIPAL (1-2025)
Séance du 21 janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un janvier à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 14/01/2025

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, KURAST Xavier, IAFAYE Jérôme /**formant la majorité des membres en exercice.**

Excusés : GUIGNARD Sébastien (a donné procuration à KURAST Xavier) ; CHEMINOT Anyta (a donné procuration à CHARRET Thierry)

M. JAMET Jérôme, a été désigné comme secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU

13 délibérations ont été adoptées à **l'unanimité** (11 voix pour) – n°1 à 13

→ **La réhabilitation de la maison du garde et ses co-financements**

Une nouvelle fois, le dossier des subventionnements est retravaillé sur un projet estimé à 862 684 euros HT, les co-financeurs Europe – Etat – Région – Département devraient permettre de couvrir 73% du projet global. Les commissions permanentes se réunissent et nous réjouissent quant à l'annonce de la confirmation de leurs soutiens.

→ **Une nouvelle convention signée avec le Centre de Gestion de l'Allier portant sur la médecine préventive :** une cotisation annuelle calculée selon un taux de 0.20% appliqué à la masse salariale. Les visites ne seront plus facturées à l'unité.

→ **Adhésion au service ARCHIVES du Centre de Gestion :** suite à un état des lieux, la commune recevra de mi-mars à mi-mai l'archiviste itinérante du CDG de l'Allier pour accomplir la lourde tâche de l'archivage communal pour un coût de 8400 euros. C'est de la responsabilité du Maire de veiller à la bonne gestion, à la bonne conservation et à la mise en valeur des archives communales, dans l'intérêt public.

→ **Approbation des nouveaux statuts de l'A.T.D.A devenant l'A.B.T**
L'agence technique départementale de l'Allier change d'identité et devient Allier Bourbonnais Territoires. Cet établissement public administratif apporte une assistance d'ordre juridique, financier et technique aux collectivités adhérentes dont Chazemais fait partie.

→ **Une redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif est instaurée par l'agence de l'eau Loire Bretagne pour 2025 :** elle est fixée à 0.084 € HT/m³, répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif en supplément du prix au mètre cube d'eau et assainissement, applicable dès le 1^{er} janvier 2025.

→ **Maintien d'une redevance communale d'assainissement collectif au tarif inchangé** : la commune a instauré cette redevance en 2007 ; son tarif est fixé à 1,10 € par m3 depuis 2022.

→ **Prolongation d'une convention d'assistance technique du département dans le domaine de l'assainissement collectif et de la protection de la ressource en eau** : un avenant prolonge la convention signée avec le B.D.Q.E jusqu'à fin 2026.

→ **Des subventions accordées spécifiquement par délibérations** : 12 000 euros pour le GRILLON, association gérant le commerce de proximité du centre bourg ; 92 euros pour IFI 03 en faveur de deux apprentis de la M.E.C.S le trèfle ; 92 euros pour M.F.R Limois en faveur de deux élèves de la commune ; 50 euros pour le renouvellement au collectif Hubertine AUCLERT qui a donné son nom à l'école publique du village.

→ **Mise en place d'un temps partiel pour un départ en retraite progressive d'un agent technique** : un temps partiel à 80% est autorisé par la collectivité. Ainsi, l'agent technique travaillera sur 4 jours hebdomadaires, du mardi au vendredi. Le poste sera renforcé par un emploi saisonnier à la belle saison.

Quelques précisions données en plus des délibérations adoptées :

→ **Signature d'une convention avec l'établissement public foncier (E.P.F)** : pour répondre au besoin de création d'une offre de logement diversifiée et abordable et satisfaire un projet de création d'un lotissement à usage d'habitat route de Saint-Désiré dans le centre bourg.

→ **« Rester vigilants » sur l'étude de la carte scolaire 2025-2026** : la rencontre avec l'Education Nationale sur les effectifs à venir, est à ce jour reportée.

→ **Un avis à la population est distribué pour annoncer une enquête publique** : du 11 février au 13 mars, portant sur un projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune limitrophe d'Audes, porté par la société SOLVEO ENERGIES – CHAMPS IXIA. Les administrés de Chazemais sont invités à venir s'informer et à s'exprimer.

→ **La culture nous tient à coeur :**

La bibliothèque municipale / il est rappelé qu'au sein de la Mairie, un coin lecture est dédié et aménagé pour nos lecteurs et lectrices, petits et grands, qui disposent librement et gratuitement d'une large offre de romans, bandes dessinées, documentaires en tous genres, aux heures habituelles d'ouverture, du lundi au vendredi.

Des animations / parallèlement, des bénévoles organisent avec la médiathèque départementale des animations ponctuelles tel qu'un spectacle, offert aux élèves du RPI, le vendredi 23 mai, intitulé « Roméo et Juliette ».

Lancement de la grainothèque / créée l'an dernier, à compter du 1^{er} mars, lancement de la période du jardinage avec des ouvrages correspondants à ce thème, des semences à troquer et probablement une animation avec un maraicher bio...

Prochain Conseil Municipal, le mardi 4 mars 2025, à 18h15